

50 A

Augustin Cyiza

Un homme libre au Rwanda

CASE NO: ICR-98-41-T
EXHIBIT NO: DNS 83A
DATE ADMITTED: 13-5-2005
TENDERED BY: DEFENCE
NAME OF WITNESS: SIRIZET

-
- T. Cruvellier, A.-E. Gakusi, J.-K. Gasana
 - A. Guichaoua, T. Habimana, E. Habyarimana
 - T. Kayiranga, M. Mujawamariya
 - B. Ndengeyinka, J.-B. Niyizurugero
 - N. Nsengimana, D. Nsengiyaremye
 - C. Ntampaka, E. Nzabandora, J. Rutanga
 - L. Rutayisire, T. Rutihunza, A. Ruzabavaho
 - F. Twagiramungu, N. Twagiramungu, C. Vidal

EDS KARTHALA, 2004
ISBN : 2-84586-552-X

Par delà le glaive et la balance

Thierry CRUVELLIER

Sept mois avant sa disparition, Augustin Cyiza exerçait son franc-parler sur un événement fameux et controversé : la commission militaire établie par Habyarimana en 1991, présidée par Bagosora et dont Cyiza fut l'un des dix membres. Un témoignage inédit où Cyiza dénonçait la surdité volontaire du TPIR et expliquait ses doutes sur les juridictions gacaca.

Au carrefour de deux petites rues en mauvais état, dans le quartier de Kacyiru, à Kigali, la parcelle forme un triangle presque isocèle. La demeure est modeste. Le maigre espace de jardin, en triangle lui aussi, aurait juste pu accueillir une de ces grosses antennes paraboliques qui enlaidissent, depuis plus d'une décennie, les enclos des maisons un peu cossues des villes africaines. Le reste du terrain est réservé au parking, où un vieux Toyota 4x4 rouge, dont la moitié du toit a été remplacée par une carrosserie blanche de récupération, semble avoir été livré avec la propriété. Augustin Cyiza s'est installé ici en 1987. Il n'en a jamais bougé.

Ce 9 septembre 2002, autour de la table installée sous le porche de sa maison, l'homme s'applique à aider une expatriée à comprendre les procédures nationales en matière de contrat de travail. Après avoir été à la tête du Conseil de guerre, puis de la Cour de cassation de son pays, Augustin Cyiza n'a plus d'occupation professionnelle officielle. Cela fait un mois que le lieutenant-colonel est non pas retraité mais « démobilisé »,

comme il rectifie avec malice. « Je me repose, je suis très content, malgré dix ans de guerre je n'ai aucune blessure », pose-t-il, souriant. « Le 2 octobre 1990, un collègue civil m'a demandé quand la guerre allait se terminer. Je lui ai dit : quand la guerre est déclenchée, on ne sait ni quand elle se termine, ni comment. Au moment des accords d'Arusha, je croyais que c'était terminé. Mais il y a eu le génocide. Puis la guerre a pris une autre forme. Les belligérants restent les mêmes, sous d'autres dénominations », ajoute-t-il. Il n'y a pas d'abatement perceptible dans son propos ; juste, peut-être, l'intonation particulière des hommes que l'histoire ne surprend plus.

La journée s'achève. Augustin Cyiza paraît bien occupé, mais détendu. Ses enfants viennent saluer les deux visiteurs. Sur ce continent où la bonne éducation - paradoxe apparent de la pauvreté - est de stricte application, le Rwanda donne souvent l'impression de jouer au premier de la classe. Habillés avec soin, les enfants de l'ex-officier baissent légèrement le regard avant de rentrer discrètement dans la maison. Cyiza lui-même arbore un costume gris impeccable, de facture élégante et classique, tout comme la chemise blanche et la sobre cravate. L'homme a beau avoir été un militaire de carrière, il ressemble davantage à un « col blanc », comme si le juriste avait largement poli, depuis longtemps, le gradé des Forces armées rwandaises (FAR) puis de l'Armée patriotique (APR). À 47 ans, ses cheveux ont commencé à grisonner. Son visage rond et joufflu laisse aisément s'épanouir un sourire communicatif que servent des lèvres généreuses. « Que vais-je faire maintenant ? Les grands projets, je doute », confie-t-il. Plutôt « des activités de survie ».

Le principal objet de cette rencontre est de recueillir le témoignage d'Augustin Cyiza sur la fameuse commission militaire instituée en 1991 par le président Habyarimana, conduite sous l'autorité du colonel Bagosora et qui est devenue un enjeu de taille du plus important procès devant se tenir devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), celui rassemblant les officiers supérieurs des ex-FAR soupçonnés d'avoir été les architectes du génocide, Théoneste Bagosora, Anatole Nsengiyumva, Aloys Ntabakuze et Gratien Kabiligi. À l'exception de ce dernier, les accusés ont tous participé à cette

commission de 1991 et, le 2 avril 2002, le procureur en charge du dossier a spectaculairement déclaré avoir établi que la mise en place de celle-ci marquait le début de la conspiration ayant mené au génocide.

La question de la planification de l'extermination des Tutsis du Rwanda en 1994 est un des points nerveux des débats autour du génocide. Elle paraît cruciale tant aux yeux des gardiens de l'histoire officielle que des révisionnistes, tandis que les juristes entretennent, par malice ou goût du vertige, la crainte que, en droit, il ne pourrait y avoir de génocide sans planification. Lorsque le procureur déclare donc avoir identifié un providentiel équivalent hutu de la conférence nazie de Wannsee organisant la Solution Finale, le coup d'éclat est assuré.

Un peu plus d'un an après le déclenchement de la guerre civile, dix hommes ont composé, entre le 4 et le 21 décembre 1991, une commission dont le mandat était : « Que faut-il faire pour vaincre l'ennemi sur le plan militaire, médiatique et politique ? ». Ces hommes sort les colonels Théoneste Bagosora, Pontien Hakizimana, Marcel Gasanzi, Déogratias Nsabimana et Félicien Muburuka, le lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva, les majors Juvénal Bahuyite, Augustin Cyiza et Aloys Ntabakuze et, enfin, le commandant Pierre-Claver Karangwa. Au moment où le procureur du TPIR expose leur travail comme l'origine de l'organisation du génocide des Tutsis, trois des membres de la commission sont donc sous les verrous et font partie du procès qui s'ouvre (Bagosora, Nsengiyumva et Ntabakuze). Trois autres sont morts : Nsabimana a été victime de l'attentat du 6 avril 1994, Hakizimana a été tué par le FPR deux jours plus tard et Bahuyite est décédé en exil. Quatre, enfin, sont en vie et en liberté. Parmi eux, deux vivent à l'étranger : Pierre-Claver Karangwa est en exil en Hollande tandis que Félicien Muburuka, détenu pendant près d'un an au Cameroun en 1996 et jamais sollicité depuis par le procureur du TPIR, réside toujours discrètement dans ce pays. Les deux autres, Marcel Gasanzi et Augustin Cyiza, demeurent au Rwanda où ils ont rejoint, dès août 1994, les rangs de l'APR, avant d'occuper, pour le premier, des fonctions aussi remarquables que chef d'état-major adjoint de l'Armée, chef de la Sécurité intérieure et ministre de la Défense.

C'est là une curieuse et dérangement difficile pour l'histoire désormais présentée par le parquet du TPIR. Ces deux hommes - avec

une poignée d'autres dont, d'ailleurs, le moins connu Pierre-Claver Karangwa - symbolisent, en effet, le refus d'une partie des FAR de participer à l'extermination des Tutsis et à l'élimination des opposants comprenant de tels hommes parmi ses membres peut-elle avoir été le lieu où s'est nouée la conspiration criminelle ?

Ce qui fonde la démonstration du bureau du procureur est un extrait devenu fameux du rapport établi par la commission. Cet extrait discute de la « définition de l'ennemi ». Largement diffusé, à partir de septembre 1992, au sein de l'armée rwandaise, il est, en réalité, la seule partie du rapport qui soit connue, y compris, selon toute vraisemblance, par le parquet du TPIR lui-même. L'extrait est assurément pertinent pour l'accusation. Tendani à désigner tout Tutsi et tout Hutu de l'opposition comme l'ennemi à combattre, il est naturel qu'il figure désormais comme une pièce à conviction. Mais permet-il d'attribuer à cette commission d'avoir eu l'objectif d'exterminer une partie de la population rwandaise ? Ne faudrait-il pas, alors, immédiatement inculper Marcel Gasinzi, Augustin Cyiza, Pierre-Claver Karangwa et Félicien Muberuka ? Plus sérieusement, pourquoï, au minimum, ne pas interroger ceux-ci sur ce qu'a été, à leurs yeux, cette commission dont est sorti un texte aussi radical et inquiétant ? Cela ne permettrait-il pas, a priori, de mieux analyser cet important document ?

Augustin Cyiza n'est manifestement pas mécontent d'en parler. Plus d'une décennie s'est écoulée depuis les faits et sa mémoire a, naturellement, fait ses trous. Les noms de trois des membres de la commission sortent tout seuls de sa bouche. Les autres doivent lui être égrenés. Il les confirme sans hésitation, avant d'être saisi d'un léger doute : « Est-ce que je me trompe entre Bahufite et Nzuwonemeye ? ». Plus surprenant et dans la plus grande sincérité, il croit se souvenir que la commission a eu lieu « juste après le début de la guerre », soit à la fin de l'année 1990. Il a une année d'avance. « L'ambiance était bonne, détendue », relate-t-il aussitôt. « Les tendances politiques ne se sentaient pas tellement. Nous travaillions comme des techniciens. Je n'ai jamais eu de tendance politique. Peut-être Anatole Nsengiyumva pouvait [en] avoir une. Notre mandat était de définir qui est l'ennemi et donner des conseils pour mener et terminer la guerre ». Cyiza ne se souvient pas si la commission

était effectivement présidée par Bagosora, même s'il est clair que ~~c'était~~ c'était l'officier le plus ancien. « Il n'y a pas eu de conflit. C'étaient des échanges et des débats. Je ne crois pas qu'il y avait une personnalité dominante. C'était le respect dû au grade. Il n'y avait pas nécessairement unanimité : un membre pouvait céder à une tendance majoritaire. Mais l'ambiance était cordiale », souligne-t-il encore.

Augustin Cyiza fut, avec Aloys Ntabakuze, l'un des deux rapporteurs de la commission. « Nous prenions les notes de ce qui se disait. A la fin des travaux, nous avons fait un projet de rapport qui a été soumis à la commission. Nous l'avons lu ensemble, en plénière, phrase par phrase. Eventuellement, on corrigeait les phrases, le style, les expressions ». Cyiza se souvient de trois aspects principaux du travail effectué : « Premièrement, la définition de l'ennemi : l'ennemi militaire combattant sur le terrain ; l'ennemi en termes d'idéologie politique ou l'opposant politique ; le champ de recrutement des combattants et des cadres politiques. Deuxièmement, les stratégies militaires à adopter. Troisièmement, l'aspect politique. » Il sait parfaitement que c'est ce chapitre sur la définition de l'ennemi « qui a fait couler beaucoup d'encre ». L'assimilation qui y est opérée entre les « Tutsis de l'intérieur » et « l'ennemi » le plonge pourtant dans une certaine incompréhension. « C'est ce qui a fait beaucoup de bruit et que je n'ai pas tellement compris. On peut en faire une propagande mais au niveau de l'analyse sociologique, c'est une réalité. Le champ de recrutement était les enfants des anciens réfugiés, le groupe congénère des Batutsis qui restaient dans la population et les sans-emploi, les mécontents du régime qui se recrutaient principalement dans le Centre-Sud du pays. Pour moi, la définition de l'ennemi, c'est une réalité sociologique. L'interprétation du parti au pouvoir a été que l'ennemi était le Tutsi et l'opposant politique. Mais ce n'était pas l'esprit de la commission ».

Persuadé qu'aucun des membres de la commission n'avait gardé d'exemplaire du rapport, il s'interroge d'autant plus sur sa partielle diffusion « faite par l'état-major de l'Armée, mais à mon avis sur ordre du Président ». Car selon lui, le moment et le

contexte dans lesquels l'extrait du rapport a été diffusé sont déterminants pour comprendre sa signification. Pour mieux mesurer l'analyse de Cyiza, il faut garder à l'esprit une dimension non publique du rapport et qui fut essentielle à ses yeux : la réponse politique suggérée par la commission et qui tient dans sa première recommandation : la « mise en place rapide d'un gouvernement de transition crédible et [l']organisation des élections dans les meilleurs délais ». Augustin Cyiza insiste beaucoup là-dessus. « Nous recommandons qu'il y ait une ouverture politique pour supprimer le champ du recrutement. Voilà la conclusion. Nous, les militaires, ne voulions pas continuer la guerre. Donc la recommandation était l'ouverture politique », appuie-t-il. D'où la nécessité, pour bien en juger, de disposer, d'une part, de « tout le document » et, d'autre part, d'être conscient de la rapide évolution de la situation entre le moment de la rédaction du rapport et celui de la diffusion intentionnelle d'une partie de son contenu. À l'époque de la commission, explique-t-il, « l'Armée était en position de force, mais c'est le malaise politique qui alimentait la rébellion. La seule façon de supprimer le mécontentement était l'ouverture politique. Nous, nous étions sincères, nous ne savions pas que l'entourage présidentiel n'était pas prêt à l'ouverture. Le problème régionaliste était plus grave que le problème ethniste. Au moment de la commission, Bagosora n'était pas un inconditionnel du régime. Il était très critique. Comment expliquez-vous qu'un Donat Murego, longtemps en prison, ait brusquement changé de camp pour entrer dans la ligne du pouvoir ? Et Barayagwiza ? C'est avec lui que j'ai négocié le cessez-le-feu de Séné. C'était une personne ouverte. J'ai été désagréablement surpris qu'il soit parmi les idéologues de la CDR. Les gens changeaient, étaient inconsistants, selon les intérêts et les opportunités du moment. En 1992, le contexte politique est totalement changé. Il faut voir le moment qui a été choisi pour la diffusion du rapport. A ce moment là, il y avait une guerre psychologique entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition. Le parti au pouvoir perdait visiblement du terrain, surtout sur le plan politique. L'instrument du pouvoir personnalisé [d'Habyarimana], c'était l'armée. Il commençait à

perdre le contrôle de l'armée. Il avait même peur que l'armée soutienne l'opposition. Nous étions sous le gouvernement Nsengiyaremye. En diffusant le contenu du rapport, c'était une façon de travailler psychologiquement les militaires pour leur montrer que l'opposition politique est complice de l'ennemi que les militaires étaient en train de combattre. Avec une telle diffusion, il escomptait que les militaires aident le chef de l'État à mater l'opposition politique. Mais malheureusement cela n'a pas eu l'effet escompté. Et c'est ce qui a accéléré la militarisation de la jeunesse MRND, car il ne pouvait plus compter sur l'armée et la gendarmerie ».

Augustin Cyiza a rencontré les enquêteurs du TPIR. À l'instar des autres officiers supérieurs des FAR ayant démontré leur opposition aux massacres et ayant rejoint, pour une partie d'entre eux, l'APR, ne devait-il pas être l'un des témoins clés devant la juridiction d'Arusha ? Malheureusement, comme pour beaucoup d'autres de ses confrères, l'expérience de ses rencontres avec les services du procureur lui a laissé un piteux souvenir. « Les enquêteurs du TPIR ne cherchent que les éléments à charge. Et je pense que c'est pour cela qu'ils tournent autour de l'extrait du document. On veut soutenir la thèse que le génocide a été préparé de longue date et que la commission en fonde l'idéologie. La conclusion, c'est que "les dix" sont les idéologues du génocide. C'est pour se faciliter la tâche que le TPIR dit ça. S'il y avait le document en entier, l'accusation serait difficile. Quand ils trouvent des éléments à décharge, ils les écartent. C'est leur défaut. Au lieu de chercher la collaboration des témoins directs, ils utilisent uniquement les intermédiaires. Qui peut mieux commenter l'ambiance de la commission ? La grande erreur est que le bureau du procureur a été fait prisonnier par le gouvernement, une des parties belligères. Comment se fier à des témoins sélectionnés par une des parties belligères qui est aussi sur le banc de l'accusation ? Comment ramener la confiance des témoins honorés ? Et comment garder la confidentialité des informateurs ? J'ai refusé de signer la déclaration. Des conditions devraient être remplies si je devais témoigner ».

Déçu par le TPIR, Augustin Cyiza se montre alors encore moins convaincu par l'option des *gacaca*, dont la phase